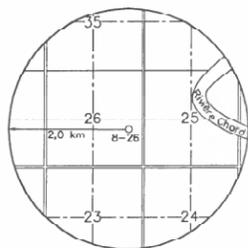
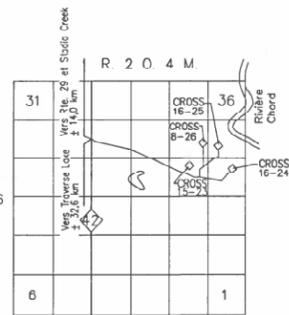


CROSS 02 HAIR 8-26-116-2 O. 4 M.



PLAN DE LOCALISATION
Echelle 1:50 000



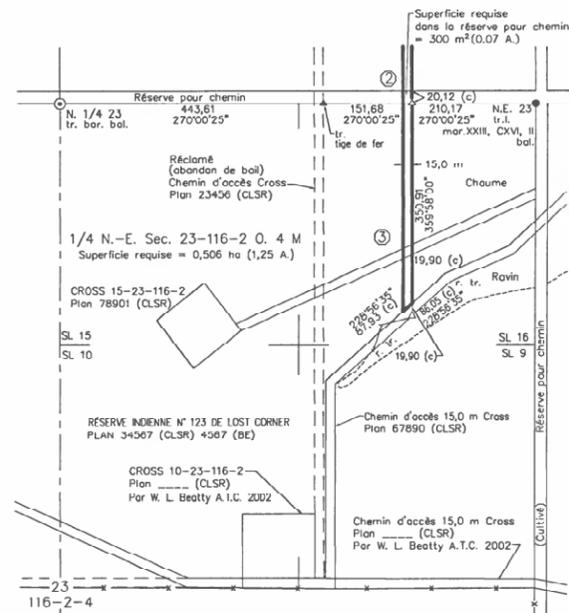
Croquis du
Chemin d'accès
Non à l'échelle

RÉVISIONS: Déplacement du chemin d'accès
25 juin 2003

DATE D'ÉMISSION: 12 octobre 2003
DOSSIER No.: IA2B3C

FEUILLET 4 DE 4

CROSS 02 HAIR 8-26-116-2 O. 4 M.

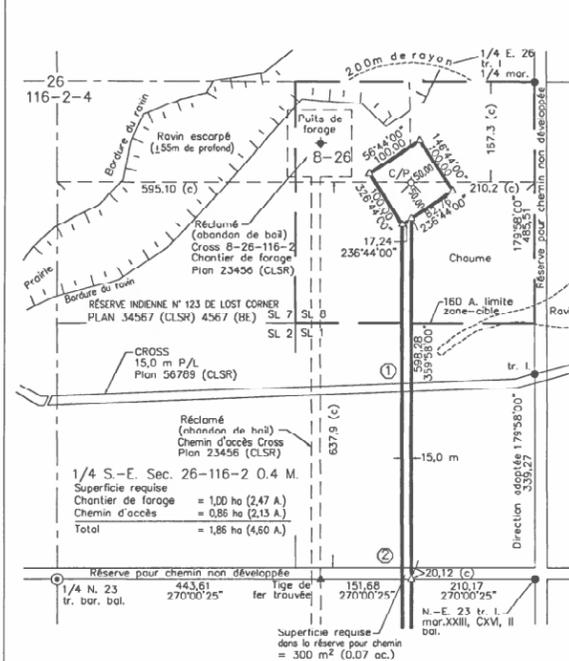


RÉVISIONS: Déplacement du chemin d'accès
25 juin 2003

DATE D'ÉMISSION: 12 octobre 2003
DOSSIER No.: IA2B3C

FEUILLET 3 DE 4

CROSS 02 HAIR 8-26-116-2 O. 4 M.



NOTE: Rattachement du C/P 02/8-26:
1) au puits de forage abandonné 8-26 est 293°05'15" - 164,4
2) à la limite Sud du ravin est au Nord - 100m

No.	QUART	DESCRIPTION	PROPRIÉTAIRE
①	SE26	P/L Plan 56789 (CLSR)	Cross Petroleum
②	NE23/SE26	Réserve pour chemin	
③	NE23	Plan du chemin d'accès 78901 (CLSR)	Cross Petroleum

RÉVISIONS: Déplacement du chemin d'accès
25 juin 2003

DATE D'ÉMISSION: 12 octobre 2003
DOSSIER No.: IA2B3C

FEUILLET 2 DE 4

Resources naturelles Canada
para. 40(1) du règlement de 1995 sur
le pétrole et le gaz des terres indiennes
Révisé

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

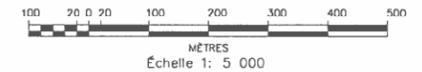
pour l'arpenteur Général _____ Date _____

SPÉCIMEN SEULEMENT

CROSS 02 HAIR 8-26-116-2
Plan d'arpentage d'un
chantier de forage et du chemin d'accès dans
le 1/4 N.-E. de la Sec. 23, le 1/4 S.-E. de la Sec. 26
et traversant le chemin pour réserve

Tous à l'intérieur du Tp. 116, Rg. 2 à l'O. du 4^{ème} M.

RÉSERVE INDIENNE N° 123 DE LOST CORNER - ALBERTA



Echelle 1: 5 000

L'arpentage a été exécuté
du 23 au 25 juin 2003 par
John Wagner, A.T.C., ALS.

Note: les informations pour l'attribution de permis,
les coordonnées des limites de sections, les coor-
données géographiques et les élévations sont incluses
afin de se conformer aux exigences des permis de
forage provinciaux. Ces renseignements ne sont pas
vérifiés par Ressources naturelles Canada.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES:
LATITUDE: 53°37,9' N. de la limite S. de la Sec. 26
LONGITUDE: 110°02,0' O. de la limite E. de la Sec. 26

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES:
LATITUDE: 53°37,9' N. de la limite S. de la Sec. 26
LONGITUDE: 110°02,0' O. de la limite E. de la Sec. 26

ELEVATIONS: 946,6 niveau du puits
Emplacement des coins du puits:
N. 946,4 E. 946,0
S. 947,3 O. 947,5

SUPERFICIES:
CHANTIER DE FORAGE = 1,00 2,47
CHEMIN D'ACCÈS = 1,40 3,46
TOTAL = 2,40 5,93

INFORMATION POUR L'ATTRIBUTION DU PERMIS POUR LE PUIS:
Le puits proposé est:
- à plus de 1,5 km des limites corporatives
d'une municipalité, d'une ville ou d'un village
- à l'extérieur d'une zone potentielle de mise en valeur du charbon
- à plus de 100 m d'une aménagement en surface
- à plus de 40 m d'un chemin arpenté
- à plus de 5,0 km d'un aéroport éclairé
- à plus de 1,6 km d'un aéroport non-éclairé
- ce site requiert l'approbation du
"HISTORICAL RESOURCES ACT"
- Le centre urbain le plus près est Three Point Hill (± 7,4 km à l'Est)
- la résidence la plus près du centre du puits est à 7328'00" - 2,18 km
Système de référence: Coin N.-O. du puits 8-26-116-2 O. 4 M.,
fiduciation 948,7 m

CROSS PETROLEUM LTD.

"signature requise à l'encre noire indélébile"

LEGENDE
Borne ATC réglementaire trouvée et indiquée ainsi: ⊙
Borne de fer réglementaire de l'Alberta trouvée et indiquée ainsi: ●
Tige de fer de 30 cm rodée et indiquée ainsi: ▲
Tige de fer de 30 cm trouvée et indiquée ainsi: △
Bois de repère indiqués ainsi: ◆
Centre du puits indiqués ainsi: ⊕
Puits de forage indiqués ainsi: ⊕
Les terres en cause sont montrées ainsi: ⊕
Emprise pour pipeline: P/L
Subdivision légale: SL
Les distances et les élévations sont en mètres et décimètres.

RANGE POLE SURVEYS LTD.
Certifié conforme

"signature requise à l'encre noire indélébile" 12 octobre 2003
John Wagner A.T.C., ALS. Date

RÉVISIONS: Déplacement du chemin d'accès
25 juin 2003

DOSSIER No.: IA2B3C FEUILLET 1 DE 4

CANADY TANDZ SURVEYS RECORDS

CANADY TANDZ SURVEYS RECORDS